

MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **9 avril 2018**

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire**.

Etaient présents : Mr IBERT André, 2^{ème} adjoint, Mmes CHRISTIAENS Catherine, GIRARD Alexandra, JORRE Béatrice, LIZESKI Nadège, ROZANSKI Virginie, et Mrs CHOPINET Jean-Noël, DROUET Daniel, GUYADER Alain.

Absents excusés : M. BOGAERT Dominique 1^{er} adjoint, ayant donné pouvoir à M Jean-François WIELGUS, Mme PERRIER Layla, Mme TABOUREL Juliette ayant donné procuration à Mme ROZANSKI Virginie, M. DALIGAULT Cyril, M. DAÛY Serge ayant donné procuration à M. CHOPINET Jean-Noël.

Secrétaire de séance : M. IBERT André

En présence de : Mme DAIRIEN, Trésorière d'Ecos

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

BUDGET COMMUNAL - Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif de l'Exercice 2017 :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur communautaire visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et qu'il y a identité entre le compte de gestion et le compte administratif.

Monsieur le maire quitte la pièce, la séance reprend sous la présidence de Monsieur IBERT, doyen de l'assemblée.

Le Conseil Municipal vote le compte de Gestion à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 qui dégage en résultat final :

- un excédent de fonctionnement de 336.149,68 euros
- un excédent d'investissement de 19.010,67 euros.

Reste à réaliser :

- En dépenses d'investissement soit 19.260,00 euros.
- En recettes d'investissement soit 2.000,00 euros

Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil.

BUDGET COMMUNAL - Affectation du Résultat d'Exploitation de l'Exercice 2017 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017, décide, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 76 466,76€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 235 250,54€

Intégrations des résultats du CCAS et de la Caisse des Ecoles suite à leur dissolution :

Excédent d'investissement de 164,66€

Excédent de fonctionnement de 4.542,03€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 95 312,77€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 96 357,11€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 19 260,00€

En recettes pour un montant de : 2 000,00€

Excédent de la section d'investissement :

Excédent de la section d'investissement (R001) : 19.010,67€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 336.149,68€

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Il est présenté au Conseil Municipal le vote des subventions aux associations.

| | |
|---|----------------|
| S.P.A.E. | 60 € |
| Association des Anciens de Bois Jérôme Saint Ouen | 550 € |
| Association Charline Charles Nicole | 60 € |
| Club Gym Volontaire | 350 € |
| Comités des Fêtes | 2.000 € |
| Coopérative Scolaire | 1.400 € |
| Les Papillons Blancs | 60 € |
| Société de Chasse | 300 € |
| Union national des combattants d'ECOS | 50 € |
| Union national des combattants de Vernon | 50 € |
| Association Ecoute Solidarité Partage Ecos | 400 € |
| Vie et espoir Haute-Normandie | 60 € |
| Comité des fêtes d'Heubécourt | 40 € |
| Total | 5.380 € |

Les subventions 2018 sont votées à l'unanimité des présents.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition votés en 2018.

| | |
|---|---------|
| Taxe d'habitation | 6,82 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 17,58 % |
| Taxe sur les propriétés non bâties | 36,08 % |

BUDGET COMMUNAL - Vote du Budget Primitif 2018:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le budget primitif 2018 de la commune :

- à la somme de 755.161,68 € (sept cent cinquante cinq mille cent soixante et un euros et soixante huit centimes) en recettes et en dépenses de fonctionnement.
- à la somme de 646.553,22 € (six cent quarante six mille cinq cent cinquante trois euros et vingt deux centimes) en recettes et en dépenses d'investissement.

SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DU 31 MARS 2015 SIGNEE AVEC L'EPF NORMANDIE

Conformément à l'objectif fixé dans la convention précitée, consistant en l'installation rapide du commerce, la commune a engagé les démarches préalables à l'aménagement des locaux destinés à une utilisation pendant la durée du portage du bien par l'EPF Normandie.

Afin de répondre à cette priorité, les dispositions de la convention du 31 mars 2015 doivent être modifiées et complétées pour autoriser la commune à réaliser des travaux et à conclure des baux.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des voix, valide les dispositions de l'avenant et autorise le maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Christiaens présente un projet d'aménagement du parterre central du clos Bernard Lenevo réalisé par un paysagiste à titre gracieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40 heures.

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 9 avril 2018

Le Maire

1^{er} Adjoint

2^{ème} Adjoint

Les Conseillers